Éléments de correction :

1. **Anomalies significatives :**
    - Dépréciation des stocks non comptabilisée.
    - Provision pour créances douteuses non constituée.
    - Erreur d'enregistrement des immobilisations et absence d'amortissements.
    - Omission d'information sur les litiges dans les notes annexes.
2. **Impact sur les états financiers :**
    - Surévaluation des actifs (stocks, créances, immobilisations).
    - Sous-évaluation des charges (dépréciation, provisions, amortissements).
    - Informations financières incomplètes (omission des litiges).
    - Par conséquent, le résultat de l'exercice est surévalué et le patrimoine de l'entreprise est faussé.
3. **Recommandations :**
    - Procéder à une évaluation de la dépréciation des stocks obsolètes et comptabiliser la provision correspondante.
    - Constituer une provision pour créances douteuses pour le client ayant déposé le bilan.
    - Rectifier l'enregistrement comptable de l'équipement en l'immobilisant et comptabiliser les amortissements.
    - Inclure une information détaillée sur le litige dans les notes annexes.
4. **Conséquences sur l'opinion de l'auditeur :**
    - En raison des anomalies significatives, l'auditeur ne pourra pas émettre une opinion sans réserve.
    - Il devra émettre une opinion avec réserve(s) ou une opinion défavorable, en fonction de l'importance des anomalies et de leur impact sur les états financiers.
    - L'auditeur devras détailler dans son rapport les raisons qui l'on poussé a émettre une opinion autre que favorable.